



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<u>O B J E T :</u> Renouvellement des membres de l'assemblée Syndicale de l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (UDSIS)	Nombre de Conseillers : 33 En exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33 Délib. n° 03 – 17/04/2026 Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le
---	--

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Bouleternère, salle des fêtes, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : vendredi 10 avril 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BANACH Christophe (S), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LABAU Agnès (T), MARTINEZ Marie (T) MESA Michaël (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), SOLERE Jean-Claude (T), STORCH Jacques (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés :

Absents ayant donné pouvoir : GUINCHARD Jean-Christophe (T) à BANACH Christophe (S), LIZANA BONAFOS Karine (T) à STORCH Jacques (T), LOPEZ Valérie (T) à BENDRELL Brigitte (T), PAGES Caroline (T) à FABRESSE Alain (T), QUINTUS Cécile (T) à ALBERT Philippe (T),

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026

Date de reception de l'AR: 27/04/2026

066-246600415 DE 036-2026-DE
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
A G E D I

VU les statuts de l'Assemblée Syndicale de l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (UDSIS) prévoyant la représentation de la Communauté de communes Roussillon Conflent ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 1 représentant légal ainsi que 3 représentants supplémentaires de la collectivité pour siéger au sein de l'assemblée de l'UDSIS

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE 1 représentant légal ainsi que 3 représentants supplémentaires au sein de l'Assemblée Syndicale de l'UDSIS :

- M. OLIVE Joseph, représentant légal
- M. OLIVE Robert, représentant supplémentaire
- M. BOURNIOLE Frédéric, représentant supplémentaire
- Mme HAUTEFAYE France, représentante supplémentaire

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Jean ROQUE, Président de l'UDSIS
- Monsieur Pierre REGNAULT de la MOTHE, Préfet des Pyrénées-Orientales.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bouleternère, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Robert OLIVE**

